FORMATION MONTESSORI – Module 1
Gestion d'un établissement : respecter les normes obligatoires dans son école et garantir un bon niveau de sécurité

CRÉER SON ÉCOLE

Objectifs :
Diriger un établissement scolaire entraîne l'engagement de sa responsabilité personnelle ou celle de l'établissement. Il convient qu'un dirigeant connaisse les différentes réglementations applicables et soit en mesure de se tenir informé des évolutions réglementaires qui s'imposent à lui.

Programme :
- Responsabilité pénale du dirigeant
- Rédiger son PPMS
- Les contraintes RGPD
- La restauration
- Les assurances

Formateurs :
Guyonne de Lagarde, titulaire d'un DESS en droit de l'urbanisme, est directrice juridique de Créer son école, après avoir été juriste pendant 15 ans dans le domaine des marchés publics et de l'aménagement urbain.
Maître Monin, avocat au barreau de Versailles, spécialisé en droit des affaires (droit des sociétés, droit immobilier, contrats...), droit du travail et dans la défense des établissements privés indépendants
Geoffroy Eynaud, directeur associé du groupe Fides Assurances

MODALITÉS

Dates : Mardi 2 décembre et samedi 6 décembre

Durée :
17h-19h et 9h-11h (2 x 2 heures, soit 4 heures de formation)

Lieu : Visioconférence via GoogleMeet

Coût : 265 €

Inscription :
formation@creer-son-ecole.com

Format : Exposé théorique – Étude de cas – Temps d'échange et questions avec un partage d'expérience et de bonnes pratiques

Public visé : Directeurs d'établissement scolaire privé indépendant

Prérequis : Pas de prérequis

Suivi et évaluation : Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation à l'issue de la session ; attestation de participation sur la base des feuilles d'émargement.